

Courez la chance de gagner
une visite conseil d'une valeur de 350 \$

Propriétaires forestiers,
soyez prêts pour
la prochaine saison.
Trouvez votre forestier
de famille!

Des professionnels près de chez vous

Un réseau de conseillers forestiers est à l'œuvre pour guider les propriétaires de boisés désireux de faire réaliser :

- un plan d'aménagement forestier;
- une plantation d'arbres forestiers;
- des travaux de récupération d'arbres affectés par une épidémie d'insectes ou des vents violents;
- des éclaircies permettant d'améliorer les peuplements;
- la réfection de chemins forestiers;
- la délimitation des milieux forestiers sensibles.

Un soutien financier disponible

Une mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, offerte par le gouvernement du Québec, soutient la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Ce soutien permet d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 85 % du montant des taxes payées pour la partie boisée d'un lot, en échange de travaux d'aménagement forestier réalisés sur la propriété.

Cette mesure reconnaît une gamme de travaux sous la supervision d'un ingénieur forestier. Le propriétaire doit posséder un boisé de 4 hectares et plus, et s'enregistrer comme producteur forestier.

Trouvez votre conseiller forestier sur forestierdefamille.com

